

Conseil métropolitain

20 décembre 2024

→ **Les grandes délibérations**

Sommaire

- 4.** 15 nouvelles rames pour une exploitation complète de la ligne 1 du métro en 52 mètres

- 6.** AMI Centre Métropolitain de Supervision Urbaine : une consultation des communes pour créer un outil métropolitain de visionnage et renforcer leur sécurité

- 8.** Adaptation au changement climatique : 2,5 millions d'euros pour renforcer la lutte contre les inondations provoquées par le ruissellement rural et les coulées de boues

- 10.** MEL2 : un projet immobilier stratégique et durable pour préparer 2030

- 13.** Réseaux de chaleur : 130 000 logements chauffés avec 75 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2035

- 16.** Plan piscine 2 : un bassin de 50 mètres dans la ZAC de l'Union

15 nouvelles rames pour une exploitation complète de la ligne 1 du métro en 52 mètres

■ Actuellement, le parc de matériel roulant du métro du réseau de transport en commun de la Métropole Européenne de Lille est composé de 143 rames de trois générations différentes. Dans le cadre de la modernisation du métro et en préparation du doublement des rames sur la ligne 1, la Métropole Européenne de Lille prévoit l'acquisition de 15 rames de 52 mètres supplémentaires, afin de garantir une exploitation complète de cette ligne avec ce type de matériel. Un marché d'un montant global de 209 970 000 € HT est attribué à la société ALSTOM Transport SA, incluant l'acquisition des 15 rames et des prestations associées.

Une stratégie d'achat pour garantir une exploitation du métro

Dans le cadre du projet de doublement des rames de métro qui concerne la ligne 1, 27 rames de 52 mètres en configuration boa, avec pilotage automatique ALSTOM seront mises en service à partir de 2026.

En parallèle, la sortie d'exploitation des rames de métro VAL 206 A et B, soit les plus anciennes actuellement en circulation, aura lieu de manière progressive entre le début de l'année 2026 et la fin de l'année 2030.

Au regard de ce calendrier, **la Métropole Européenne de Lille a fait le choix d'acquérir 15 nouvelles rames de 52 mètres, ce qui permettra d'homogénéiser le parc de la ligne 1, avec une exploitation 100 % en 52 mètres et de redynamiser la ligne 2 avec le basculement de 27 rames VAL 208 de la ligne 1 vers la 2.**

Avec la stratégie choisie, l'attractivité de la ligne 1 qui porte 55 % du trafic métro n'en sera que renforcée.

Un marché attribué à ALSTOM pour accroître le nombre de rames 52 mètres

Dans le cadre de l'exploitation d'un métro automatique, l'acquisition de nouvelles rames ne peut être décorrélée de l'industriel qui conçoit le système de pilotage automatique tant en ce qui concerne la sécurité du système que pour l'exploitation des rames.

C'est pourquoi une procédure pour l'acquisition supplémentaire de rames destinées à la ligne 1, qui sera exploitée avec un nouveau système de pilotage automatique développé par ALSTOM a été lancée.

Celle-ci a permis l'attribution du marché pour l'acquisition de 15 rames et des prestations associées à la société ALSTOM Transport SA, pour un montant global de 209 970 000 € HT et une durée de 45 mois.

.....

« Comme nous l'avions annoncé lors du Conseil de juin 2024, la Métropole Européenne de Lille a défini une nouvelle stratégie d'acquisition de matériel roulant. Le choix s'est ainsi porté sur ALSTOM dans le but d'acquérir 15 nouvelles rames de 52 mètres et ce afin de pouvoir exploiter l'intégralité de la ligne 1 en 52 mètres. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

.....



AMI Centre Métropolitain de Supervision Urbaine : une consultation des communes pour créer un outil métropolitain de visionnage et renforcer leur sécurité

■ Depuis plusieurs années, la Métropole Européenne de Lille (MEL) agit activement aux côtés des 95 communes qui la composent, et des services de l'État afin de prévenir la délinquance et renforcer la sécurité urbaine. Dans ce cadre, la MEL a adopté en 2017 un Schéma Directeur Métropolitain de Vidéo Protection Urbaine (SDMVPU), consolidé en 2021, afin d'accompagner les communes dans leurs projets de vidéo-protection via des mécanismes de mutualisation d'achats et de financement. Le Conseil métropolitain a adopté aujourd'hui le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour recueillir les besoins des communes en la matière et permettre la construction d'un futur Centre Métropolitain de Supervision Urbaine (CMSU), tout en poursuivant son soutien financier de plus de 2 M€ pour renforcer le maillage territorial et un système continu de sécurité.

Mutualiser les moyens pour garantir une sécurité en continu

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) voté aujourd'hui par le Conseil Métropolitain, s'adresse aux communes disposant :

- de caméras sur la voie publique mais dépourvues de Centre de Supervision Urbain (CSU) afin de leur permettre d'accéder à un visionnage en temps réel de leurs voies publiques ;
- d'un Centre de Supervision Urbain dont les services et les fonctionnalités pourraient être renforcés en fonction des besoins par commune.

Les communes volontaires participeront ainsi à la création d'un Centre Métropolitain de Supervision Urbaine (CMSU) qui permettra via des mécanismes de mutualisation de moyens, de construire à l'échelle métropolitaine un dispositif de sécurité en continu. L'objet de cet AMI est de proposer une approche basée sur la concertation entre les communes et la MEL, pour identifier leurs besoins, ne nécessitant aucun transfert de compétences, les opérations de visionnage se déroulant par définition sous l'égide du Maire, au titre de ses pouvoirs de police.

Deux actions principales

L'AMI lancé par la MEL structure son action autour de deux piliers principaux :

1. La préfiguration d'un Centre Métropolitain de Supervision Urbaine (CMSU)

Cette phase préparatoire du projet de CMSU implique :

- Un inventaire des dispositifs existants et une enquête pour évaluer les besoins des communes volontaires, incluant si nécessaire des visites sur site.

- Les communes volontaires devront disposer d'un équipement de vidéo-protection passif ou d'un CSU car le CMSU implique un visionnage centralisé et sécurisé en temps réel, en un même lieu sécurisé, de l'ensemble des caméras des communes qui souhaitent s'associer à la démarche.
- Cette étape, une fois opérée, permettra également de définir la participation financière de chaque commune, adaptée à leurs besoins et au périmètre du projet.

2. Le soutien aux CSU pluri-communaux par le renforcement du fonds de concours vidéo-protection

En parallèle, la MEL encourage la mutualisation entre communes pour créer ou étendre des CSU partagés. Cet axe inclut un renforcement du maillage territorial en synergie avec le CMSU et l'adaptation des critères du fonds de concours afin d'accroître l'attractivité de ce dispositif.

En effet, la MEL examinera la possibilité de renforcer l'attractivité du fonds de concours par une augmentation :

- des plafonds des projets financés
- du pourcentage de participation de la MEL pour des projets prioritaires, notamment pour renouveler des équipements obsolètes de 30 % à 40 % de la dépense éligible avec une majoration de 10% en cas de projets pluri-communaux.

Les projets seront intégrés dans le même calendrier que celui du CMSU, dans un souci de cohérence.

Calendrier de l'AMI

- Lancement du questionnaire le 23 décembre 2024 et tenue de deux réunions d'accompagnement en janvier 2025
- Clôture des manifestations d'intérêt au 17 février 2025
- Proposition au Conseil métropolitain du 25 avril 2025 d'un périmètre et le catalogue de services du CMSU

La MEL engagée pour la sécurité des communes métropolitaines

Dans un contexte où sécurité et difficulté à trouver des financements sont des enjeux auxquels doivent faire face les communes, la Métropole s'engage pour accompagner et trouver des solutions. Depuis 2018, près de 50 communes de la Métropole Européenne de Lille ont ainsi bénéficié des subventions du Fonds de concours de la MEL pour un montant de plus de 3 M€. Les communes ont mis en place près de 10 centres de supervision urbaine (CSU), il existe également sur le territoire au moins deux projets de mutualisations de CSU et plusieurs initiatives de mutualisation des capacités d'enregistrements des images vidéos.

.....

« Dans un contexte économique difficile pour les communes qui souhaitent garantir et préserver le cadre de vie de leurs habitants, la Métropole Européenne de Lille réaffirme son engagement en matière de sécurité en lançant un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un Centre Métropolitain de Supervision Urbaine (CMSU). Avec plus de 3 M€ investis depuis 2018, la MEL accompagne les communes dans leurs initiatives de vidéo-protection, renforce et accompagne par la mutualisation des outils le maillage territorial pour garantir une sécurité en continu grâce à une démarche collaborative et innovante avec les communes volontaires. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

.....

Adaptation au changement climatique : 2,5 millions d'euros pour renforcer la lutte contre les inondations provoquées par le ruissellement rural et les coulées de boues

■ **La Métropole Européenne de Lille réaffirme son engagement pour l'adaptation et la résilience de son territoire face aux défis posés par le changement climatique et la solidarité intercommunale. Parmi les priorités identifiées, une attention particulière est portée aux conséquences des orages violents et des épisodes de ruissellements ruraux qui frappent de plus en plus fréquemment notre territoire.**

Des impacts significatifs pour les communes et les écosystèmes

Ces ruissellements, générés par les eaux de pluie sur des terrains agricoles ou naturels, entraînent des coulées de boue susceptibles de causer notamment :

- inondations affectant habitations, voiries et champs ;
- dégradations des réseaux d'assainissement locaux et des cours d'eau par des apports massifs de sédiments ;
- baisse de la valeur agronomique des sols, par le départ des premières couches fertiles des sols.

Consciente des conséquences lourdes pour les communes et les habitants situés en aval, la MEL met en place un accompagnement financier ciblé pour répondre à ces enjeux dans un cadre de solidarité intercommunale amont-aval.

Un fonds de concours pour des ouvrages curatifs structurants

Pour compléter les actions préventives déjà déployées par les communes et les exploitants agricoles (haies, fascines...), la MEL annonce la création d'un fonds de concours inédit pour financer des ouvrages curatifs lourds, tels que des bassins de tamponnement.

Ce fonds sera doté d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros HT pour la période 2025-2029, avec une prise en charge à hauteur de 50 % des dépenses d'investissement nettes des communes éligibles.

Les critères d'éligibilité

L'accès à ce fonds de concours sera conditionné au respect des critères suivants :

1. Les phénomènes de ruissellements doivent provenir de terrains agricoles ou naturels répartis sur plusieurs communes métropolitaines (principe de solidarité amont-aval).
2. Les ruissellements doivent avoir causé des inondations impactant plusieurs immeubles bâtis.
3. Les réseaux d'assainissement locaux ou les cours d'eau doivent avoir été affectés par des flux sédimentaires provoqués par ces ruissellements.
4. Les communes doivent avoir mis en œuvre des solutions préventives efficaces (haies, fascines) avant de compléter les dispositifs par des ouvrages curatifs.
5. Les dommages doivent être liés à un phénomène postérieur à 2016.

Un engagement financier pour 2025-2029

Avec ce dispositif, la MEL poursuit son engagement en faveur de la lutte contre les effets du changement climatique, en soutenant concrètement les communes dans la mise en œuvre d'actions curatives structurantes.

Ce fonds, accessible dès 2025, est une étape clé pour renforcer l'adaptation et la sécurité du territoire face aux impacts du climat de demain.

Des solutions préventives déjà mises en œuvre

Depuis plusieurs années, des actions de prévention dites « d'hydraulique douce » ont été déployées sur le territoire. Ces techniques, telles que les plantations de haies, les fascines ou encore les bandes enherbées, permettent de :

- **réduire le ruissellement ;**
- **protéger la biodiversité locale ;**
- **préserver la valeur agronomique des sols ;**
- **renforcer la diversité paysagère.**

Si ces mesures apportent des résultats significatifs, elles peuvent s'avérer insuffisantes dans les zones les plus exposées. Il est alors nécessaire de compléter ces dispositifs par des infrastructures plus lourdes, comme des bassins de tamponnement, pour contenir et ralentir les flux d'eau.

« En renforçant son accompagnement technique et financier dans la lutte contre les coulées de boues et inondations, la MEL montre sa détermination à répondre aux défis posés par le changement climatique. Ce dispositif repose sur une vision solidaire et durable, visant à protéger les communes en aval tout en soutenant les efforts des territoires ruraux en amont. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Inondation d'un quartier résidentiel - Ville de Santes

MEL2 : un projet immobilier stratégique et durable pour préparer 2030

■ **La Métropole Européenne de Lille (MEL) franchit une étape majeure dans sa stratégie de développement foncier avec le projet MEL2. Cette initiative stratégique permettra de regrouper les agents actuellement dispersés sur différents sites (notamment Euralliance et le PC régulation de Lille-Liberté). Ces agents seront relocalisés dans un bâtiment moderne et fonctionnel, à proximité immédiate du Biotope, siège de la MEL, situé Boulevard des Cités Unies à Lille, sur le site dit du « champ libre ». Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion menée avec les agents de la MEL et la rationalisation de l'organisation de l'administration, tout en étant démonstrateur de l'ambition d'administration durable de la MEL. C'est en outre un projet qui permet de faire des économies par rapport à la situation actuelle.**

Un investissement financièrement responsable

Actuellement, la MEL loue le bâtiment Euralliance à un coût annuel de 4 millions d'euros. Or, avec la fin du bail fixée à fin 2029 et les exigences du décret tertiaire, **le coût d'exploitation de ce bâtiment grimperait à 8 millions d'euros par an à partir de 2030**, en raison des investissements nécessaires pour sa mise en conformité énergétique.

L'analyse financière montre que le regroupement stratégique des agents permettra à la MEL de réaliser des économies significatives, qui impose une réduction de la consommation énergétique des bâtiments d'ici 2030. En optant pour la construction de MEL2, la MEL anticipe ces contraintes et optimise ses finances :

- Le coût de fonctionnement annuel des nouveaux locaux, incluant le remboursement de l'emprunt, est estimé à 6,3 millions d'euros, **soit une économie de près de 2 millions d'euros par an par rapport au maintien des agents dans des bâtiments loués et énergivores.**
- Ces économies s'ajoutent à une optimisation immobilière en regroupant les agents dans des locaux modernes et conformes aux exigences réglementaires.

Cette stratégie permet à la MEL de répondre aux obligations du décret tertiaire tout en réduisant significativement ses coûts, avec une gestion durable et responsable de son patrimoine immobilier.

L'étude d'impact financier révèle qu'à long terme, sur une période de 30 ans, le projet MEL2 offre une économie significative. En tenant compte de l'inflation, sa valeur actualisée nette est inférieure de 29 millions d'euros par rapport à la situation actuelle.

Le coût prévisionnel du marché, hors recettes, s'élève à 97,6 millions d'euros, dont 80,3 millions pour les travaux de construction et 3,6 millions pour l'exploitation-maintenance sur 6 ans (600 000 € par an). Par ailleurs, le bâtiment permettra de regrouper certains satellites actuellement en location, réduisant ainsi les dépenses de la MEL, jusqu'à environ 500 000 € par an.

Un projet d'envergure écoresponsable

Le projet « MEL2 » prévoit la construction d'un bâtiment de 20 000 m², conçu pour accueillir près de 700 agents dans des conditions d'aménagement similaires à celles du Biotope. Il intègre également :

- le regroupement des services de la MEL actuellement non intégrés au bâtiment Biotope et les services associés pour le personnel (salles de réunions, accueil, surfaces de co-working, coffee corner...);
- des locaux spécifiques (logistique, PC régulation, PC sécurité, centre métropolitain de supervision urbaine);
- le déplacement du restaurant administratif de Biotope vers MEL2;
- la capacité d'héberger des organismes satellites de la MEL;
- la création d'un parking souterrain de 200 places et d'un parking vélo d'au moins 130 places.

Le cahier des charges place d'ores et déjà ce nouveau bâtiment dans une rupture par rapport aux pratiques actuelles avec l'utilisation de matériaux biosourcés mais aussi de béton bas carbone.

Il sera au niveau des exigences de la réglementation 2028 et répondra aux standards locaux exigeants. Le bâtiment se verra aussi un démonstrateur de l'administration durable métropolitaine dans son fonctionnement : tri des déchets, sobriété des consommations en incitant à l'évolution des pratiques des agents en termes de mobilité et d'utilisation de l'énergie notamment.

Un projet stratégique pour la MEL

Depuis 2017, la MEL déploie une stratégie immobilière ambitieuse pour optimiser son patrimoine institutionnel. En 2019, les premières études de faisabilité du projet MEL2 ont confirmé son intérêt pour répondre aux besoins des agents, tout en réduisant les coûts et en s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique.

Avec MEL2, la Métropole Européenne de Lille renforce son engagement pour une gestion durable et efficiente de son patrimoine immobilier, au bénéfice des agents, des finances publiques et de l'environnement.

Calendrier prévisionnel

20 décembre 2024 : délibération de lancement en conseil métropolitain ;

Janvier 2025 : avis d'appel public à candidature et lancement de l'AMI concomitamment pour la surface annexe de 25 000 m² ;

Décembre 2025 : délibération d'attribution du marché ;

Janvier 2027 : lancement des travaux ;

1^{er} trimestre 2029 : livraison du bâtiment « MEL2 » .

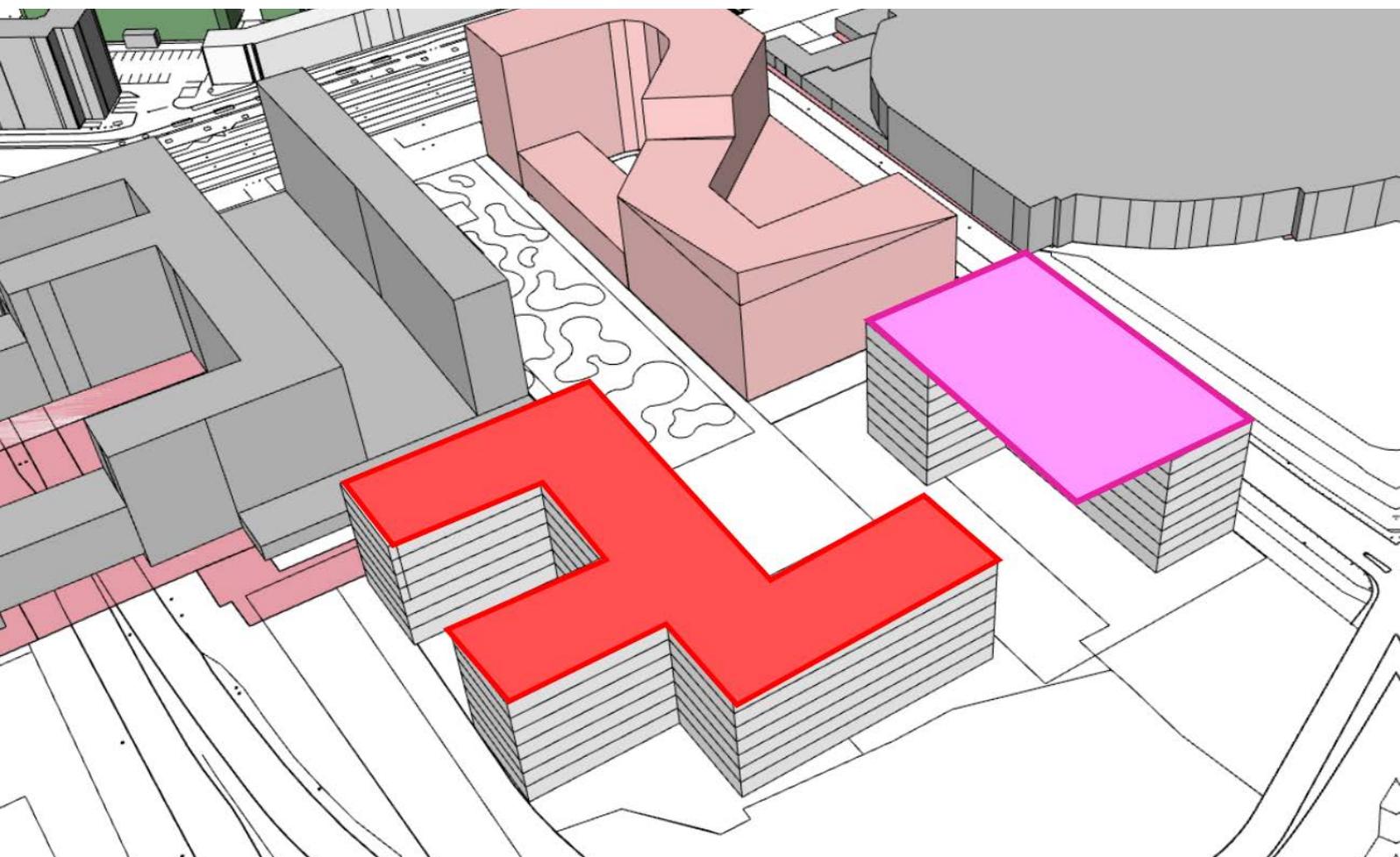
Les travaux débuteront en 2026, avec une mise en œuvre rapide pour répondre aux échéances du décret tertiaire en 2030.



« Avec le projet MEL2, nous engageons la Métropole dans une dynamique ambitieuse alliant performance économique et responsabilité environnementale. Ce regroupement stratégique de nos agents, au plus près du Biotope, permettra de réduire significativement nos coûts. MEL2 incarne notre vision d'un territoire durable et exemplaire, où chaque investissement est pensé pour conjuguer efficacité, innovation et respect de l'environnement. Ce projet est une étape clé pour construire la MEL de demain, au service des citoyens et des générations futures. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



 Emprise bât. tertiaire

 Emprise bât. MEL2

 Emprise Biotope

Réseaux de chaleur : 130 000 logements chauffés avec 75 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2035

■ En cohérence avec son Plan Climat, la Métropole Européenne de Lille accélère sa transition énergétique en adoptant un nouveau schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid. Ce schéma ambitieux fixe des objectifs clairs, qui vont à la fois contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, grâce à une augmentation significative de l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), et à préserver le pouvoir d'achat des usagers, en fournissant une chaleur bon marché.

Un nouveau schéma directeur ambitieux pour 2035

Dans son Plan Climat, la Métropole Européenne de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux pour ses réseaux de chaleur : **d'ici 2030 raccorder 70 000 équivalents logements (contre 50 000 actuellement) et atteindre un taux de 70 % d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), tout en maintenant des tarifs attractifs et moins sensibles aux fluctuations des énergies fossiles.**

Les développements en cours de préparation, notamment sur l'extension du réseau existant de Lille et Wattignies à quatre nouvelles communes et la création d'un réseau de chaleur à Tourcoing, permettront d'atteindre et même de dépasser ces objectifs. Le taux de 70 % d'EnR&R sera atteint sur un périmètre élargi, amplifiant ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces avancées offrent une base solide pour fixer des ambitions encore plus élevées dans ce nouveau schéma.

Adopté pour une durée de 10 ans, ce nouveau schéma directeur **vise à porter la distribution de chaleur via les réseaux de la MEL à 1,2 TWh par an d'ici 2035, soit l'équivalent de 130 000 logements raccordés, tout en atteignant un taux d'EnR&R d'au moins 75 %.** Il poursuit donc, en l'accéléralant, la dynamique de développement des réseaux de chaleur métropolitains.

Une planification basée sur un état des lieux du territoire

Pour élaborer ce schéma, des études ont été menées depuis l'été 2023 et ont permis d'aboutir à :

- **Un état des lieux détaillé des 18 réseaux de chaleur existants** sur le territoire de la MEL.
- **Une projection des besoins en chaleur et en froid à horizon 2035**, tenant compte des objectifs de sobriété énergétique du PCAET.
- **Une analyse des sources d'énergie renouvelables et de récupération disponibles.**

Ce nouveau schéma est le fruit d'une consultation de l'ensemble des abonnés et notamment les communes, les bailleurs sociaux et l'ADEME.

Les réseaux de chaleur, un levier essentiel de la transition

Les réseaux de chaleur permettent de remplacer les systèmes de chauffage au gaz ou au fioul par une chaleur produite majoritairement à partir de sources renouvelables et de récupération. En 2023, les six réseaux de chaleur appartenant à la MEL ont distribué une énergie composée à 66 % d'EnR&R à environ 50 000 équivalent-logements. Ces infrastructures offrent une chaleur à tarifs compétitifs, peu sensible aux fluctuations des prix des énergies fossiles, contribuant ainsi à préserver le pouvoir d'achat des usagers tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Les principaux axes de développement

1. La poursuite des procédures en cours :

Les réseaux de Lille et Wattignies seront regroupés et étendus pour inclure quatre nouvelles communes : Haubourdin, Loos, La Madeleine et Marcq-en-Barœul. Ces extensions, décidées par le Conseil métropolitain de juin 2023, doivent permettre de tripler la quantité de chaleur livrée par rapport à aujourd'hui.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain de décembre 2023, un réseau de chaleur sera créé sur Tourcoing et une partie de Bondues, Neuville-en-Ferrain et Wattrelos. Ce projet permettra de desservir de nouvelles zones stratégiques avec une énergie durable et compétitive.

2. Des opportunités de développement à moyen terme :

- **à Villeneuve-d'Ascq** : une extension majeure du réseau existant est envisagée à l'occasion de la fin de la concession actuelle (en 2029), notamment avec l'intégration du réseau de l'Université Lille 1 et la connexion à des infrastructures privées.
- **à Roubaix-Wattrelos** : une densification du réseau existant de Roubaix, suivie à la fin de la concession actuelle (en 2033) d'un développement sur Croix, le secteur nord de Wasquehal, Hem et Lys-lez-Lannoy et des interconnexions avec les réseaux voisins, en particulier le réseau métropolitain du quartier de Beaulieu à Wattrelos.

- **à Seclin et Armentières** : ces communes présentent un potentiel de création de nouveaux réseaux pour répondre à leurs besoins énergétiques spécifiques. Les démarches de création pourraient être lancées lors du prochain mandat.

3. Des études pour explorer d'autres opportunités

Le schéma identifie également des zones nécessitant des études approfondies :

- **Wasquehal sud et Villeneuve-d'Ascq nord** : zones à forte densité thermique mais sans solution évidente d'interconnexion.
- **La Bassée** : zone semi-urbaine avec un potentiel à confirmer.
- **Ronchin et Faches-Thumesnil** : une densité thermique a priori faible mais un potentiel d'intégration de réseaux privés existants.
- **Roncq et Halluin** : zones où des études complémentaires permettront de trancher sur la faisabilité des projets.



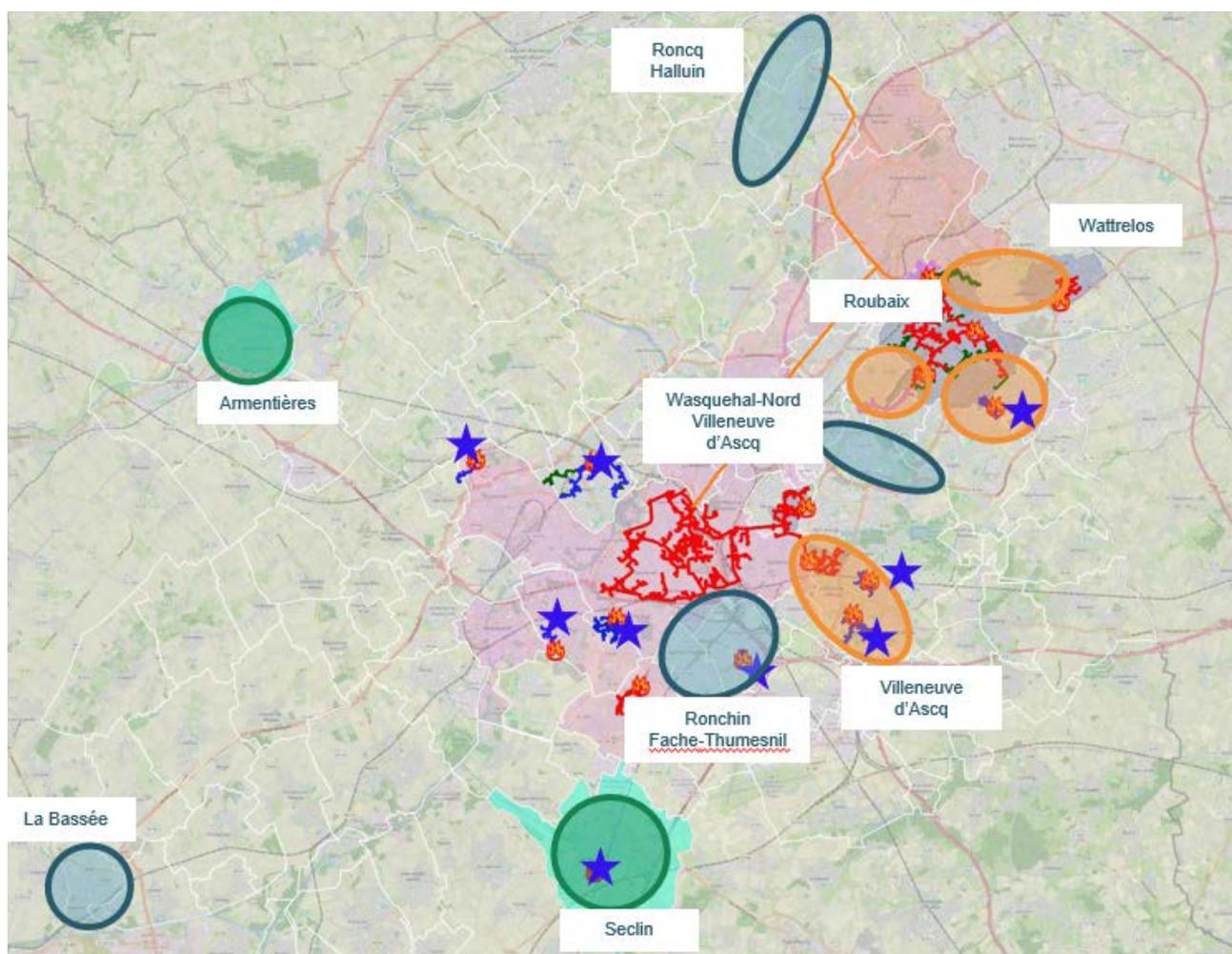
Le réseau de chaleur métropolitain : une des actions concrètes récompensée par le label 5 étoiles de l'ADEME

En juillet 2024, la MEL a obtenu le label Climat Air Énergie 5 étoiles par l'ADEME, récompensant ainsi la « mise en œuvre de sa politique en la matière depuis de nombreuses années ». La Métropole Européenne de Lille devient ainsi la plus grande métropole française à atteindre 5 étoiles, qui est le niveau maximum décerné. La MEL accélère la transition écologique avec des initiatives innovantes : développement des mobilités douces, projets de sobriété énergétique et énergies renouvelables comme l'autoroute de la chaleur ou encore Amelio, engagement en faveur de la biodiversité avec sa Stratégie Nature et Eau et son nouveau contrat de concession pour la distribution d'eau à la fois ambitieux et innovant en matière de sobriété hydrique, mais également amélioration de la qualité de l'air via des actions comme la « prime air » pour remplacer les anciens chauffages au bois. Avec cette distinction, c'est l'action de toute la Métropole Européenne de Lille pour le climat, la qualité de l'air et l'énergie qui est ainsi saluée.

« Ce nouveau schéma directeur adopté par le Conseil métropolitain reflète la volonté de la MEL de continuer à innover et à investir dans des solutions concrètes pour accélérer la transition énergétique. En mettant l'accent sur les énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise des coûts pour les usagers, la MEL détentrice cette année du label Climat Air Energie 5 étoiles décerné par l'ADEME, montre la voie vers un avenir durable et résilient pour l'ensemble de son territoire »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



- Réseaux MEL existants
- Autoroute de la chaleur
- Procédure Lille étendu en cours
- Procédure Tourcoing en cours
- Secteurs propices à des extensions de réseaux existants
- Secteurs propices à la création de nouveaux réseaux
- Secteurs nécessitant des études complémentaires
- ★ Réseaux privés

Plan piscine 2 : un bassin de 50 mètres dans la ZAC de l'Union

■ Dans le cadre du plan piscine 2, le Conseil métropolitain a invité les communes à faire valoir leur intérêt à accueillir un équipement métropolitain et à mutualiser avec la MEL leurs besoins en termes de bassins. Par délibérations du 09 octobre 2023 et du 22 février 2024, les villes de Tourcoing et Roubaix ont respectivement confirmé à la MEL, leur intérêt à s'inscrire dans l'appel à manifestation d'intérêt du Plan Piscines 2, en identifiant plus précisément le site dit « Arena » de la ZAC de l'Union, comme potentiel lieu d'implantation. Au regard de son emplacement et de ses caractéristiques, les élus de la MEL reconnaissent ce jour l'intérêt métropolitain de ce futur équipement.

Un futur équipement implanté au cœur d'un quartier en pleine mutation

De fleuron industriel durant la période prospère de l'ère textile, le territoire de l'Union est à présent devenu un pôle d'excellence (Plaine Images, Centre Européen des Textiles Innovants, ruhe d'entreprises innovantes, installation d'entreprise d'envergures internationales) porté par une forte volonté politique. Au cœur d'un urbanisme œuvrant en faveur d'une ville durable, un équipement sportif innovant et accueillant un public élargi sera un tremplin complémentaire dans la définition de cette vision dynamique soutenue par les collectivités territoriales. Le site d'implantation envisagé est par ailleurs à proximité immédiate du canal de Roubaix, d'un parc urbain de 10 hectares, de l'ancienne friche Terken, dont la requalification se poursuit.

Un projet d'intérêt métropolitain

Ce futur équipement se composera notamment d'un bassin de 50 mètres, de bassins d'apprentissage et ludiques ou encore d'activités multisports. Par sa situation, ce futur équipement aura vocation à renforcer le maillage territorial des piscines métropolitaines. **Au regard de ses principales caractéristiques, un tel équipement contribuera à l'amélioration de l'offre pour les usages scolaires, périscolaires ou familiaux et au rayonnement de la MEL en permettant l'accueil de compétitions, justifiant l'intervention de la MEL au regard de l'intérêt métropolitain qui s'y attache.**

Une convention financière entre la MEL, qui sera le principal contributeur, et les villes de Roubaix et Tourcoing, sera établie pour préciser le montant effectif des participations réciproques, en termes d'investissement et de fonctionnement, conformément aux dispositions du Plan Piscines 2 délibéré le 16 décembre 2022.

Point d'étape sur le plan piscine 2

La MEL a fait réaliser un diagnostic des piscines publiques recensées sur son territoire et une analyse des besoins de la population. Cette étude a souligné un accès encore inégal des scolaires de la métropole à la natation ainsi que des temps de déplacements importants pour s'y rendre. Par ailleurs 2/3 des piscines dans la MEL ont plus de 30 ans et ne répondent plus aux critères de performance énergétique et de confort modernes. C'est face à ce constat qu'est né le plan piscine 2 qui porte 3 ambitions :

- 1. Soutenir les piscines existantes à travers le fonds de concours en investissement.** Il s'agit d'assurer la pérennité des équipements actuels en vue de diminuer les charges de fonctionnement pour les communes et répondre aux enjeux de maîtrise d'énergie. Cette aide apportée aux communes permet notamment d'initier des projets de construction et de rénovation des piscines existantes.
- 2. Accompagner les communes dans l'apprentissage de la natation pour les scolaires à travers le fonds de concours en fonctionnement.**
- 3. Construire de nouvelles piscines pouvant accueillir les jeunes qui apprennent à nager et les clubs métropolitains de haut niveau.**

À ce jour, le plan piscine 2 comporte 6 projets de construction d'équipement et un projet d'extension.

.....

« La mise en œuvre du plan piscine 2 se poursuit avec la reconnaissance d'intérêt métropolitain du projet dans la ZAC de l'Union. Ce sont désormais 7 projets d'intérêt métropolitain qui se confirment et verront le jour dans les années à venir. La métropole a besoin de plus de bassin pour favoriser l'apprentissage de la nage. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de toutes les initiatives portées par les communes pour la création de nouveaux équipements. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

.....





MEL MÉTROPOLITAIN
EUROPÉEN DE LILLE

extramobile
la MEL fait bouger les lignes

Demain
de nouvelles solutions
de transports

LILLE



LE MÉTROPÔLE
Fabrique de solutions

ement social

CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

